

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LÈZE

SEANCE DU 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 08/12/2025
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 36
Nombre de procurations : 4
Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), PEREIRA-NANTERRE Jérôme (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGÉ Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), DELPONTE Michel (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), TEXIER Lionel (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, BLANDINIERES Lydia, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfau), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BUOSI Johnny (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize).

ETAIENT ABSENTS : SARDA Manuel (Artigat), BALONDRADE Marie-José (Durfort), LLUIS Claude (Lézat sur Lèze), MARTINEZ Rolande, SAHL Philippe (Le Mas d'Azil), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

ETAIENT EXCUSES: CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), ARNAUD François, MILHORAT Nathalie (Le Fossat), LABORDE Jean (Lezat sur Lèze), BOY Francis (Saint-Ybars).

PROCURATIONS: CAMPS Frédéric à PEREIRA-NANTERRE Jérôme, ARNAUD François à CANTEGRIL Jean-Marc, LABORDE Jean à COURNEIL Jean-Claude, BOY Francis à BUOSI Johnny.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

Délibération n° 2025- 93 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : Procédures de modifications du PLUi

Monsieur le Président informe l'assemblée que le PLUi Arize Lèze doit faire l'objet de diverses modifications suivant les suggestions transmises par le service Urbanisme de la Direction Départementale des Territoires de l'Ariège.

Il propose d'engager deux procédures de modifications permettant de faire évoluer un PLUi, chacune avec un niveau de complexité et d'impact différent, à savoir :

UNE MODIFICATION SIMPLIFIEE qui permettrait notamment de :

- Créer une notice explicative de la procédure de modification simplifiée, destinée à présenter les évolutions du dossier et leur compatibilité avec les documents de rang supérieur, notamment le SRADDET ;
- Modifier le PADD afin d'intégrer les résultats de l'étude de densification (déjà intégrée au rapport de présentation) ;
- Ajuster le calendrier d'ouverture à l'urbanisation dans les OAP sectorielles.

-UNE MODIFICATION DE DROIT COMMUN qui aurait pour objet notamment de :

- Pouvoir effectuer des modifications sur le zonage (comme celle sollicitée par la commune de Saint-Ybars) ;
- Actualiser la consommation projetée du PLUi, afin de tenir compte du nouveau calendrier d'ouverture à l'urbanisation des zones AU.

Il précise que le montant prévisionnel de ces 2 prestations réalisées par CITTANOVA s'élèverait à 15 550 € HT.

Il informe l'assemblée que l'Etat a notifié une subvention de 15 000 € pour le financement de ces 2 opérations.

Le Conseil Communautaire, où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- valide l'engagement sur les 2 procédures de modification simplifiée et de modification de droit commun du PLUi
- autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ces opérations

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
VANDERSTRAETEN François

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude